

CR de la réunion du CEVE du 09 juillet 2015

Présents

Enseignants : S. Balez, M. Bedarida, P. Cremonini, L. Delarue, E. Mourier, P. Quintard-Hofstein, A. Tufano, A. Tüscher, C. Zaharia

Administratifs : P. Bourdier, C. Comet, C. Lecourtois

Excusés : P. Chabard, T. Ciblac, B. Debombourg, F. Fauconnet, J. Lipski, T. Malikian, Y. Rouby.

Il était prévu que le Comité Technique se joigne à cette séance du CEVE. Un message a été envoyé à C. Lecourtois la veille précisant que, finalement, aucun membre du CT n'était disponible.

Approbation du compte-rendu du CEVE du 23 juin

M. Bedarida relève que le texte concernant la procédure de recrutement et de suivi des contractuels cité en italique au début de la deuxième page ne correspond pas tout à fait au texte qui a été voté en CA. Il va envoyer rapidement au bureau les corrections à apporter. Sous réserve que cette correction soit effectuée, le compte-rendu du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.
Ci-joint le texte validé par le CA du 17/07/2015.

Point sur le programme pédagogique 2015-2016 et le recrutement des contractuels

Afin de favoriser la transparence et la fluidité des associations entre titulaires et contractuels dans le cadre des groupes de projet, il est proposé que les coordinateurs TPCAU de chaque année fassent connaître au moment opportun les disponibilités des contractuels et leurs souhaits d'affectation dans un semestre ou un autre.

T. Babled, souhaitant poursuivre sa mise en disponibilité pour un mi-temps, a pris la décision d'arrêter complètement son enseignement en 1^o année pour garder un studio en master (+ quelques heures en Rapport d'Etudes et en HMO).

Cette décision pose deux questions liées à la capacité de l'école – remise en péril chaque année – d'assurer 12 groupes de projet sur les trois années de la licence (le CEVE est unanime pour affirmer la nécessité de maintenir ces 12 groupes) :

- un temps plein de MA en TPCAU étant constitué d'enseignements en groupe de projet sur trois semestres dans une année, un mi-temps ne peut raisonnablement prendre en charge qu'un semestre de projet, complété de quelques heures de RE et de HMO ; comment organiser l'enseignement de façon à dépouiller le moins possible les groupes de projet, déjà déficitaires en enseignants titulaires ?
- la question de l'équilibre des enseignants TPCAU entre la licence et le master : faut-il limiter le nombre de groupes en master ? Obliger les enseignants à « tourner » tous les six ans ? Les débats font émerger la difficulté d'appliquer une rotation imposée, d'autant que tous les enseignants ne seraient pas forcément à leur place en licence. NB : un enseignement en groupe de projet en master correspond à 136 heures, soit 8.5 heures par semaine sur une journée ; le CEVE rappelle que cette règle doit être respectée par tous les enseignants.

La solution semble être l'incitation. Cependant, afin de faciliter celle-ci, il est nécessaire de revenir sur la question de la semestrialisation de l'enseignement du projet. En effet, l'annualisation « bloque » un enseignant toute une année dans un niveau et ne lui permet que difficilement de panacher ses interventions. La licence 2 ayant été récemment semestrialisée, il serait judicieux de réfléchir à la possibilité d'une telle organisation en licence 1 également (la licence 3 étant semestrialisée depuis longtemps).

Du point de vue des enseignants contractuels pour la rentrée prochaine, les besoins en projet se répartissent de la manière suivante :

- en L1, il manque un enseignant en S1 et S2 (en binôme avec J. Marin).
- en L2, il manque trois enseignants en S3 (un en binôme avec L. Meister, deux pour former un groupe).
- en L3, il manque trois enseignants en S5 (en binôme avec respectivement J. Marin, L. Meister et Y. Nussaume).
- en M1, il manque deux enseignants en S7 (en binôme avec respectivement X. Bonnaud et V. Brossy) et un enseignant en S8 (en binôme avec P. Boucheron).
- en M2, il manque un enseignant en S9 (en binôme avec A. Lapassat).

A. Saubot et N. Février sont disponibles en interne chacun pour 80h. Pour le reste, il va falloir recruter en externe.

Pour le reste des besoins de l'école :

- le champ STA OMI devait combler 112h.
- pour le champ STA CIMA, S. Balez explique qu'un rééquilibrage, permis notamment par la demande de mise en disponibilité de Feichtinger, a pu être opéré à heures constantes. Le problème est renvoyé à l'an prochain.
- le champ ATR RA a besoin de 98h et de 49h.
- le champ ATR APV a besoin de 98h (en S1 et S2, le profil est déjà rédigé).
- le champ VTGP demande 2 x 80h pour assurer les binômes des enseignements de projet de R. de Marco (M1, S8) et S. Roussel (M2, S7). A noter que R. de Marco quitte le DSA (P. Hilaire la remplace). 64h de voyage et 28h de cours ont également été demandées pour rétablir l'équilibre de l'enseignement de géographie qui existait avant la mise en disponibilité de Laure Héland. Une discussion au sujet de la nécessité de ces heures s'engage. Il est proposé que C. Rozenholc prenne deux groupes de cours, ainsi que le fait déjà C. Zaharia. Celle-ci pense que, compte tenu de l'emploi de C. Rozenholc dans le séminaire AEDD, elle n'a plus d'heures disponibles. Elle précise que plus de 50 étudiants participent aux voyages de géographie, ce qui suppose 4 enseignants de géographie pour l'encadrement pédagogique permettant de faire des visites et parcours sur place par demi-groupe.
- le champ SHSA a besoin de 28h pour l'enseignement de l'italien, ce qui devrait être trouvé en interne.
 - M. Mazlouman a besoin d'un architecte sténographe pour 80h en projet et d'un enseignant de profil universitaire pour 62h pour son séminaire G. Gribé devrait pouvoir assurer un certain nombre d'heures dans les groupes de projet de M. Mazlouman.
- le champ HCA demande 2 x 28h pour permettre la division des promotions, à l'instar des autres matières.

La commission de recrutement va rédiger des profils généraux afin de pouvoir lancer un appel d'offres et recruter ces contractuels en septembre prochain.

Question sur le positionnement d'un enseignement de projet en 2° année, lié à un voyage à Dakar

La question de cet enseignement avait été débattue lors du CEVE du 30 mars dernier.

« ... Le débat porte en particulier sur l'intérêt pédagogique du voyage de Y.Rouby et J-M. Lalo à Dakar en L2.

Danielle Hugues indique que les Voyages d'études dits de coopération s'organisent en liaison avec un partenaire étranger (au moins deux jours avec l'université partenaire), le but étant une coopération pérenne. Elle rappelle que de développer une coopération en Afrique correspond à une demande particulière de la part de la direction d'école. Deux propositions de voyage ont répondu à cette demande, une en licence (Rouby et Lalo à Dakar) et une autre en master, ce qui est considéré cohérent par la CRI.

Y. Rouby explique que l'Ecole d'Architecture de Dakar est récente et ne comporte qu'un cycle licence. Il est donc logique que la coopération se fasse durant ce cycle. L'école de Dakar a vécu des expériences décourageantes et cherche aujourd'hui à pérenniser les contacts. Il est également prévu d'accueillir à terme à l'ENSAPLV des étudiants et enseignants de Dakar. Les fonds Erasmus+ vont permettre un échange d'enseignants dans ce cadre, les modalités d'échange seront définies à partir de l'année prochaine.

Il est reproché à Y. Rouby et J.M. Lalo de sortir de la logique collective de la coordination L2. Y. Rouby souligne qu'à part le site différent (en Afrique), les sujets traités sont strictement les mêmes que les autres groupes (thématique structure/lumière dans un équipement). Le voyage se fait à l'inter-semestre et n'occasionne aucune perturbation pédagogique. F. Fauconnet estime que si les objectifs pédagogiques de L2 sont atteints, il n'y a pas de raison de s'opposer à ce voyage.

P. Quintard-Hofstein questionne sur la pertinence d'aller à Dakar et critique le fait qu'il n'y ait pas d'argent pour le voyage de certains groupes de L2 au Portugal. (...)

C. Lecourtois rappelle que les collaborations avec l'Afrique sont privilégiées aujourd'hui, car il y a un gros potentiel à développer. L'école souhaite développer ces partenariats, avec des enseignants qui ont une connaissance du monde local, y compris avec le réseau Afrik'archi. »

Les deux enseignants de 2^e année présents (P. Cremonini et P. Quintard-Hofstein) émettent des réserves suite au rendu du 29 juin, sur la pertinence pédagogique de plonger des étudiants de 2^e année dans un univers culturel, géographique et climatique si différent qu'ils sont de fait largement détournés des objectifs pédagogiques de ce semestre de projet.

Le CEVE souhaite :

- re-questionner le positionnement en licence de cet enseignement lié à un voyage à Dakar ; ne vaudrait-il pas mieux le situer en master ?
- demander à Y. Rouby de revoir son programme d'enseignement de ce semestre afin de se rapprocher des objectifs pédagogiques énoncés par la coordination de 2^e année.

(NB : voir les commentaires joints d'Y.Rouby et les précisions et modifications apportées dans le CR du CEVE du 21.07.15).

Propositions du Centre Michel Serres à destination des enseignants et des étudiants

Pour information, A. Tufano rapporte que le CMS recherche des enseignants (en particulier des architectes) et des étudiants pour un travail interdisciplinaire sur quatre projets : 1. L'installation d'une cité universitaire dans un territoire en devenir, 2. Une étude sur les impacts dans le paysage urbain de l'installation d'un transport sur câble, 3. Qu'est-ce qu'un cluster (stratégies des collectivités territoriales) ?, 4. Liens entre territoires et numérique.

Les étudiants (de master) valident 30 ECTS lors de ce « séjour » au CMS, soit un semestre. Les enseignants qui ont la possibilité d'émettre des factures (exercice libéral) peuvent se faire rémunérer pour l'occasion. Les autres travaillent « gratuitement ». Il faut compter, pour l'enseignant, un minimum d'investissement de 60 heures sur le semestre.

Voir projets CMS 2015 en pièce jointe.

VAHM 2015-2016

Compte tenu des dernières modifications, le budget VAHM serait de 123 340,12 € (pour rappel, le budget RI est de 140 000 €). Le CEVE acte cette enveloppe de 123 340,12 € pour les voyages et actions hors les murs, dont la liste est arrêtée (cf. fichier joint).

Cf. tableau des VAHM joint.

Date du prochain CEVE

Mardi 21 juillet à 14 h.